



Vous réalisez des travaux ... ATTENTION

Madame, Monsieur,

Je viens vous rappeler la marche à suivre si vous désirez entreprendre des travaux affectant votre propriété. Que faire ?

S'il s'agit d'une nouvelle construction et si votre projet comprend des démolitions, vous devez déposer en mairie une demande de permis de démolir, de construire ou d'aménager avant de commencer ces travaux. Le dossier sera envoyé aux services de l'urbanisme d'Ardenne Métropole et à l'Architecte des Bâtiments de France, si vous êtes dans le périmètre de protection des monuments historiques. Le délai d'instruction est de 3 mois.

S'il s'agit d'autres travaux (changement de fenêtres, extension, surélévation, abri de jardin...), il convient de remplir une déclaration préalable en mairie. Là encore le dossier sera examiné par le service d'urbanisme d'Ardenne Métropole et l'Architecte des Bâtiments de France, dans le cas du périmètre de protection des monuments historiques. Le délai d'instruction est de 1 mois.

J'insiste sur la nécessité impérieuse de constituer ces dossiers. En visite dans le village, l'Architecte des Bâtiments de France a remarqué des chantiers non déclarés et elle est intervenue auprès des propriétaires. Elle a fait cesser immédiatement une entreprise qui était en train d'entreprendre des travaux sans déclaration. Attention, les textes en vigueur sont fermes et les contrevenants s'exposent à de lourdes sanctions pénales, y compris la démolition des bâtiments érigés sans autorisation.

Nous sommes à votre disposition à la mairie pour vous aider, vous conseiller et vous éviter des désagréments. Venez vous renseigner.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX

Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 29 août 2019 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, M. Jean-Loup LASSAUX, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY, M. Gil ANGARD.

Absents

Mme Emilie DEMANTIN, M Olivier SAVATTE.

Secrétaire de séance

Mme Aline HAPLIK.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne Mme Aline HAPLIK comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 4 juin 2019 est approuvé.

4 - Informations sur les décisions du Maire prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal : passation de marché concernant les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux - maison des associations, salle des fêtes, pôle scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil de la passation de marchés par lots avec les entreprises retenues pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Au vu des propositions de la Commission d'appel d'offres prises à partir du rapport d'analyse des offres rédigé par le Cabinet TDA, Monsieur le Maire a retenu les entreprises les mieux disantes.



LOTS		ENTREPRISES RETENUES	ESTIMATION DE BASE HT	MONTANT DES TRAVAUX HT
LOT N°01	Démolitions - Gros œuvre - VRD	CAPITAINE CONSTRUCTIONS	46 087,05	36 771, 63
LOT N°02	Menuiseries extérieures - serrurerie	ROBINET	8 816,80	14 560,00
LOT N°03	Menuiseries intérieures - Plâtrerie - Faux plafond	MEB	22 707,17	29 637,00
LOT N°04	Plomberie - Chauffage -VMC	CHARRIEAU	30 179,00	19 968,59
LOT N°05	Electricité	COCATRE	22 454,00	11 265,28
LOT N°06	Revêtements de sols et murs	CFB	19 440,88	20 416,80
LOT N°07	Élévateur PMR	A2A	12 000,00	11 300,00
TOTAL HT			161 684,90	143 919,30
TVA 20%			32 336,98	28 783,86
TOTAL TTC			194 021,88	172 703,16
DELTA			- 11,00%	

Création d'un emploi au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la création, à compter du 01/09/2019, d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Il est précisé que cette création d'emploi n'implique pas une embauche supplémentaire mais est motivée par un avancement de grade d'un agent administratif.



Création d'un emploi au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la création, à compter du 01/09/2019, d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Il est précisé que cette création d'emploi n'implique pas une embauche supplémentaire mais est motivée par un avancement de grade d'un agent technique.

Avenant à l'acte d'engagement du Cabinet TDA pour les travaux AD'AP et embellissement intérieur des bâtiments publics

Considérant le dépassement de 3 733,14 euros H.T. des frais d'honoraires justifié par le réajustement du coût définitif des travaux de 100 000 à 143 919,30 euros H.T., le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la Cabinet TDA un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes d'accessibilité et la restructuration partielle de bâtiments communaux : maison des associations, salle des fêtes et pôle scolaire, pour un montant de 12 233,14 euros H.T.

Fixation du prix du repas proposé aux personnes extérieures à la population pour la fête du 13 juillet 2019

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe le prix de vente du repas organisé par la Municipalité le 13 juillet 2018 dans le cadre des manifestations pour la célébration de la fête nationale, à 6,00 euros TTC pour le repas enfant et à 13,00 euros TTC pour le repas adulte, pour la famille et les amis des habitants deournes.

Approbation des statuts relatifs à la gestion en commun de la forêt syndicale des Onze Communes de Warcq soumise au régime forestier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les statuts relatifs à la gestion en commun de la forêt syndicale des Onze Communes de Warcq soumise au régime forestier.

Questions diverses

Fonctionnement des jets d'eau de la rue Charles de Gaulle

Monsieur Jean Pierre LESIEUR, adjoint aux travaux, informe le Conseil



des travaux engagés pour la remise en fonctionnement de 4 des 10 jets d'eau de la rue Charles de Gaulle et explique les raisons des dysfonctionnements constatés depuis plusieurs années.

Fonctionnement de l'ALSH 7 pour l'été 2019

Madame Monique JOIGNAUX, adjointe aux affaires sociales et scolaires, rappelle que l'ALSH 7 est géré dans le cadre du C.C.A.S. L'ALSH 7 a été ouvert pendant cinq semaines du 8 juillet au 9 août 2019 et s'est déroulé dans d'excellentes conditions avec des retours positifs de la part des familles. Elle souligne la qualité du travail des animateurs et de la directrice.

Elle rappelle que, depuis 2014, un travail important a été réalisé pour rééquilibrer le budget de l'ALSH. Elle précise qu'une subvention est allouée par la Caisse d'Allocations familiales : 4 500 euros en 2017 et 6 000 euros en 2018. Cette subvention est le résultat de l'amélioration de la qualité d'accueil des enfants, concrétisée par l'obtention depuis 2018 de 4 soleils sur 4 attribués par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la charte "Qualité des Accueils de Loisirs".

Projet de Maison Médicale

Monsieur Gérard CARBONNEAUX rend compte de la dernière réunion avec les praticiens et Ardenne Métropole, qui a abouti à un accord sur le prix des loyers. Les travaux de sondage du sous-sol réalisé à 8 mètres de profondeur ont détecté la présence d'eau à une profondeur de 6 mètres. Un cabinet spécialisé décidera de la nécessité de fondations spéciales. L'acte de vente du hangar par la commune à Ardenne Métropole sera signé devant notaire le 12 septembre. A la demande de Monsieur le Maire, il est précisé dans l'acte que le hangar sera rétrocédé à la commune dans les mêmes conditions en cas de non réalisation de la maison médicale.

Vidéo protection

Monsieur Gérard CARBONNEAUX signale que l'installation du système de vidéo protection a des effets positifs et a permis à la gendarmerie d'élucider plusieurs affaires.

Déminage

Les services compétents ont été saisis par Monsieur le Maire pour la neutralisation et l'enlèvement de deux engins explosifs datant des dernières guerres et retrouvés près de l'ancienne gare et sous le pont entre Tournes et Haudrecy.



Déclaration de travaux et permis de construire

Monsieur Gérard CARBONNEAUX regrette que, malgré les avertissements de la commune, certains particuliers ne respectent pas la réglementation lors de la rénovation ou de l'aménagement de leurs propriétés. Les conseillers municipaux sont incités à être vigilants et à signaler au secrétariat et à l'adjoint aux travaux toutes les anomalies qu'ils pourraient constater dans leur secteur géographique.

Cérémonies officielles

Madame Aline HAPLIK, ajointe aux fêtes et cérémonies, fait le point sur les prochaines manifestations organisées par la mairie :

- Commémoration du Bois de la Rosière, le dimanche 8 septembre.
- Journée du patrimoine, le dimanche 22 septembre. L'église sera ouverte au public de 14h00 à 17h00.
- Spectacle de marionnettes le mercredi 25 septembre, à partir de 16h00, à la salle des fêtes.

Elle informe le Conseil des activités proposées sur la commune par le club de gymnastique "Effort de Nouzonville" à partir de la semaine du 16 septembre.

Travaux de la RN 43

Un courrier a été distribué à tous les habitants pour les informer des travaux réalisés sur la RN43 par le Conseil Départemental et des déviations mises en place du 3 au 19 septembre (dates prévisionnelles susceptibles de modifications). Il rappelle que la commune ne maîtrise pas le calendrier de ces travaux et ne peut pas donner suite aux réclamations formulées par certains administrés qui doivent s'adresser au Conseil Départemental, maître d'ouvrage.

Brochure "Tournes, mon village, notre village"

La commission communication a réalisé une brochure de présentation du patrimoine de la commune qui sera distribuée à l'occasion de la journée du patrimoine et tenue à la disposition des habitants en mairie.

Propreté du village

Monsieur le Maire fait part des compliments qu'il a reçus sur la propreté du village et remercie les employés communaux pour le travail effectué ainsi que les habitants pour leur civisme. Il regrette toutefois l'incivilité de quelques propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux.

Réunion du 30 juillet 2019 - 18h00

Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Monique JOIGNAUX, vice-présidente.

Membres élus : Madame Pascale ANSELMO, Monsieur Olivier SAVATTE.

Membres nommés : Mesdames Martine LAIRET, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Monsieur Jean Christophe MAHUT.

Absents excusés donnant pouvoir :

Madame Isabelle BERTRAND donnant pouvoir à Madame Monique JOIGNAUX.

Madame Corinne BOCQUET donnant pouvoir à Monsieur Gérard CARBONNEAUX.

Absents excusés : Mesdames Emilie DEMANTIN, Amélia LAIRET, Monsieur Johann PRZYBYLSKI.

Elue secrétaire de séance : Madame Pascale ANSELMO.

1 – Demande d'aide par une administrée (en huis clos)

2 – Décision modificative à apporter au Budget Primitif 2019

Deux remboursements relatifs à des inscriptions à l'ALSH antérieures à 2019 doivent être effectués :

– Le premier remboursement concerne l'enfant de Belval décédé en 2016 dont la maman a déposé après plusieurs relances, un RIB pour remboursement de la période pendant laquelle l'enfant n'a malheureusement pas pu participer.

– Le second concerne deux enfants malades d'une même famille absents à l'ALSH le 31 juillet 2018 dont les parents ont délivré le certificat médical mais pas le RIB. C'est en les inscrivant pour l'été 2019 que le père a réclamé le remboursement.

Or, les crédits pour rembourser ces familles n'ont pas été prévus au BP 2019. Il est donc nécessaire de provisionner un montant à l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) et de diminuer cette même somme d'une autre imputation à savoir :

Au 673 : + 178 euros

Au 6232 : – 178 euros

Nombre de votants : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés pour : 10

contre : abstention :

.

3 - Condition de remboursement pour enfant malade inscrit à l'ALSH

Pour rappel, chaque année, une délibération est prise pour préciser que le remboursement d'une inscription à l'ALSH n'est applicable qu'en cas d'enfant malade, sur présentation d'un certificat médical délivré à la directrice de l'ALSH, et par la même occasion, d'un RIB.

Désormais, le CCAS suggère de ne rembourser à la famille que sur l'année civile concernée par la date de participation à l'ALSH.

Plus aucun remboursement ne pourrait être fait au-delà du 31 décembre, comme cela est encore le cas cette année (voir délibération précédente engendrant une décision modificative au BP).

Nombre de votants : 8 Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés pour : 10 contre : abstention :

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20.



Vie associative

◆ Reprise des activités de gymnastique

Les activités de gymnastique proposées sur la commune par le club "Effort de Nouzonville" reprendront à partir du 16 septembre.

- Les lundis, de 17h30 à 18h30 : gym seniors. 90 euros pour l'année.
- Les mardis, de 19h00 à 20h00 : yoga. 110 euros pour l'année.
- Les mercredis, de 19h30 à 20h30 : fitness. 110 euros pour l'année.
- Les samedis (un samedi sur deux), de 10h30 à 11h30 : baby gym. 90 euros, dont 40 euros pour la fédération.

Les cours de baby gym seront dispensés dans la salle de karaté, rue de la Gare. Les autres cours se tiendront à la salle des fêtes.

Les activités de yoga et de fitness n'auront lieu que si un minimum de 15 personnes sont inscrites. Des cours d'essai sont proposés en septembre (10 euros par cours, déductibles de la cotisation annuelle en cas d'inscription).

Tous les cours sont dispensés par des animateurs formés et diplômés.

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le bulletin d'inscription joint à ce bulletin et à le déposer en mairie sans délai.

◆ Cérémonie commémorative du Bois de la Rosière

Les habitants sont invités à participer à la cérémonie commémorative qui se déroulera le dimanche 8 septembre 2019.

◆ Journée du patrimoine

A l'occasion de la journée du patrimoine du dimanche 22 septembre, l'Eglise Saint-Martin sera ouverte au public, de 14h00 à 17h00. Les conseillers municipaux assureront l'accueil des visiteurs. Un livret de présentation du patrimoine de Tournes sera distribué. Il sera également tenu à la disposition des habitants en mairie à partir du 23 septembre et mis en ligne sur le site de la commune.

Une exposition des œuvres des peintres du village sera également organisée à l'église.

◆ Spectacle de marionnettes

Dans le cadre du festival international des marionnettes, une représentation du spectacle "Daba, l'enfant qui n'aimait pas l'école" sera proposée par la Compagnie Stratagème, à la salle des fêtes, à partir de 16h00. Ce spectacle s'adresse aux enfants à partir de 5 ans et aux



adultes. Les billets d'entrée gratuits sont à retirer en mairie à partir du mardi 17 septembre.



Vos élus au travail

◆ Juin

- 11 ▪ Commission des travaux
 - Réunion projet de Maison médicale
- 12 ▪ Commission communication
- 13 ▪ Rencontre avec La Poste pour l'aménagement du parking
 - Réunion Maire-Adjoints
- 14 ▪ Kermesse du Pôle Scolaire
- 15 ▪ Visite du Sénat
- 17 ▪ Rencontre d'une entreprise pour les travaux Ad 'AP
- 18 ▪ Inauguration des espaces sans tabac
- 19 ▪ Réunion Maire-Adjoints.
 - Rencontre d'une entreprise pour les travaux Ad 'AP
- 20 ▪ Réception des travaux de voirie
 - Réunion Conseil départemental sur l'avenir des collèges
 - Rencontre du Pôle scolaire avec l'inspecteur d'académie
- 21 ▪ Formation AMDA sur la communication institutionnelle
- 25 ▪ Célébration d'un PACS
 - 3ème commission du Conseil communautaire
- 26 ▪ Fête des cuivres
- 27 ▪ Rendez-vous avec Maître MOUZON
- 29 ▪ Célébration d'un mariage
 - Conseil d'école au Pôle Scolaire

◆ Juillet

- 02 ▪ Tirage au sort des jurés d'assises
- 03 ▪ Commission communication
- 05 ▪ Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire
- 06 ▪ Réunion animateurs ALSH 7/ familles
- 08 ▪ Réunion Maire-Adjoints
- 09 ▪ Réunion Maison médicale
- 13 ▪ Festivités du 13 juillet
- 15 ▪ Commission communication
- 16 ▪ Sondage des sols dans le hangar (rue de la Gare)
- 18 ▪ Contrôle SOCOTEC salle des fêtes
 - Syndicat forestier des Onze communes
- 22 ▪ Sondage des sols au hangar
- 23 ▪ Réunion à Espace Habitat
 - Réunion Maison Médicale
- 25 ▪ Commission d'appel d'offres
- 26 ▪ Déplacement des containers de la rue du Culot (verre et habits)
 - Réunion à l'aérodrome
- 27 ▪ Célébration d'un mariage
- 29 ▪ Réunion Maire-Adjoints
- 30 ▪ Conseil d'administration du C.C.A.S.



◆Août

- 01 ▪ Rendez-vous avec un notaire
- 02 ▪ Kermesse de l'ALSH 7
- 06 ▪ Rendez-vous avec le cabinet Dumay
- 08 ▪ Commission des travaux
- 09 ▪ Rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France
- 12 ▪ Commission communication
- 13 ▪ Jury des maisons fleuries
 - Travaux sur les jets d'eau
- 14 ▪ Réunion Maire-Adjoints
- 19 ▪ Sondage de sols au hangar
- 22 ▪ Réunion avec le Conseil départ. (travaux contournante)
 - Réunion du PNR
 - Don du sang

Août (suite)

- 27 ▪ Commission communication
- 29 ▪ Commission fêtes et cérémonies
 - Conseil Municipal
- 31 ▪ Célébration d'un mariage
 - Spectacle de rues à Houldizy

◆Septembre

- 02 ▪ Rentrée en musique au pôle Scolaire
 - Réunion avec le Cabinet TDA
- 03 ▪ Réunion Maire-Adjoints



A noter sur vos agendas

- ◆ **8 septembre** Cérémonie commémorative du Bois de la Rosière.
9h30 : messe en l'église Saint-Martin
10h30 : recueillement au cimetière
11h15 : cérémonie officielle au Bois de la Rosière
11h45 : vin d'honneur à la salle des fêtes
- ◆ **22 septembre** 14h00 à 17h00 à l'Eglise Saint-Martin - Journée du patrimoine.
- ◆ **25 septembre** 16h00 à la Salle des fêtes - Spectacle de marionnettes : " Daba l'enfant qui n'aimait pas l'école " par la Compagnie Stratagème.
Billet d'entrée gratuit à retirer en mairie à partir du 17 septembre.



Dimanche 22 septembre 2019

Journée du patrimoine Tournes

Programme

De 14h00 à 17h00

Ouverture au public de l'église
Saint-Martin

Exposition de peintures
d'artistes de Tournes

Distribution de la brochure
"Tournes, mon village, notre
village"

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent tous les jours sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr



Bulletin d'inscription aux cours de gymnastique à déposer en mairie avant le 13 septembre 2019

Le club de gymnastique "Effort de Nouzonville" propose des cours à partir de la semaine du 16 septembre 2019.

- **Gym seniors**

Lundi de 17h30 à 18h30. Cotisation annuelle de 90 euros.

- **Yoga**

Mardi de 19h00 à 20h00. Cotisation annuelle de 110 euros.

Cours à l'essai en septembre (10 euros)

- **Fitness**

Mercredi de 19h30 à 20h30. Cotisation annuelle de 110 euros.

Cours à l'essai en septembre (10 euros)

- **Baby gym**

Samedi (un samedi sur deux) de 10h30 à 11h30. Cotisation annuelle de 90 euros.

Madame/Monsieur : _____

Domicilié : _____

Tél : _____

Est intéressé(e) par la ou les activité(s) suivante(s) :

- les cours de gym séniors du lundi
- les cours de yoga du mardi
- les cours de fitness du mercredi
- les cours de baby gym du samedi
- les cours de yoga du mardi à l'essai (en septembre)
- les cours de fitness du mercredi à l'essai (en septembre)

Signature